
L'affaire du « Lotus » : Les 100 premières années

Appel à contributions

Date limite pour les résumés : 4 octobre 2024

Atelier inaugural hybride (Lund/en ligne) : 9-10 janvier 2025

Conférences d'auteurs à Marseille, Istanbul et La Haye : 2025-2026

Discutée et rejetée, célébrée et critiquée, l'affaire du « Lotus » a inspiré des débats controversés depuis qu'elle a été décidée par la voix prépondérante de Max Huber en 1927. À l'approche du centenaire de l'arrêt rendu dans l'affaire du « Lotus » en 2027, nous vous invitons à réfléchir à l'héritage de cette décision et aux principes qui en découlent. Notre objectif est de discuter de l'importance historique de l'affaire, d'évaluer l'impact qu'elle a eu sur la théorie et la pratique du droit international et d'examiner sa signification contemporaine.

Sous réserve de la disponibilité des fonds, nous aimerions tenir ces échanges sur l'affaire du « Lotus » dans les trois lieux les plus étroitement associés au navire : Marseille (le port d'attache), Istanbul (le site de la procédure turque qui a déclenché l'affaire de la CPJI) et La Haye (le siège de la CPJI). Les dates précises de ces ateliers seront convenues entre les participants après l'atelier inaugural des 9 et 10 janvier 2025.

Nous avons l'intention de publier les contributions présentés lors de ces ateliers/conférences sous la forme d'un ouvrage collectif dans une maison d'édition ou d'un numéro spécial d'une revue. Les dispositions détaillées à cet égard seront communiquées aux participants de l'atelier inaugural dès qu'elles seront disponibles.

Les thèmes possibles que les communications pourraient explorer sont les suivants

- Le contexte : les cadres historiques et géographiques, les procédures nationales en Turquie, le rôle de la nouvelle Société des Nations et de la CPJI, l'émergence de l'ordre international fondé sur le droit...
 - Les acteurs : le président de la Cour, les juges et leurs diverses opinions ; les avocats turcs et français ; les personnes souvent oubliées – les marins du Bozkurt ; les passagers du Lotus...
 - Aspects de recevabilité et de fond : la compétence ; le droit de la mer ; les principes résultant de l'affaire du « Lotus », l'ordre juridique international fondé sur le consentement...
 - L'héritage : l'héritage en Turquie, en France, en droit international plus généralement...
 - Nous acceptons également les articles et les propositions relatifs à tout autre aspect de la décision.
-

Les résumés de 300 mots maximums doivent être soumis avant le 4 octobre 2024 à Valentin Jeutner à l'adresse suivante : submissions@lotus-100.com. Les résumés peuvent être soumis en français ou en anglais ; les contributions et les exposés aux conférences doivent être fait en anglais.

Pour l'atelier inaugural (Lund/online), les participants acceptés sont invités à préparer de courts documents de travail (environ 1000-2000 mots) présentant des idées initiales ou des approches proposées par rapport à des questions liées à l'affaire du « Lotus ».

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du projet et recevoir des informations sur les événements prévus dans le cadre de l'anniversaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : news@lotus-100.com.

La participation de nos collègues en France est particulièrement encouragée et souhaitée.

Project committee: Serde Atalay (Lund), Valentin Jeutner (Lund), Federica Paddeu (Cambridge) and Daniel Peat (Leiden).

Project website: www.lotus-100.com